



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2065

Approbation d'une convention de groupement entre la Ville de Lyon – Service archéologique et l'INRAP pour la réalisation d'une fouille archéologique située 6 Rue des Tuileries (Lyon 9e)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2065 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT
ENTRE LA VILLE DE LYON – SERVICE
ARCHEOLOGIQUE ET L'INRAP POUR LA REALISATION
D'UNE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE SITUEE 6 RUE DES
TUILERIES (LYON 9E) (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, au travers de son service archéologique (SAVL), s'est engagée dès 2015 aux côtés de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) - établissement public national à caractère administratif (EPA) de recherche placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de la recherche - dans une démarche de collaboration, dans l'objectif de s'associer dans l'exercice de leurs missions de service public, répondant en cela aux préconisations du ministère de la culture. Ce rapprochement a donné lieu à la signature d'une convention-cadre soumise au Conseil municipal, signée le 3 février 2016 pour une période initiale de 5 ans, et reconduite expressément pour une nouvelle période de 5 ans. Ainsi que le prévoit la convention en son titre III, un avenant d'application annuel vient préciser les conditions de mise en œuvre de projets de collaboration scientifique entre les deux structures.

Au titre de cette collaboration, le SAVL et l'INRAP conviennent aussi régulièrement de se constituer en groupement conjoint afin de candidater pour la réalisation de fouilles archéologiques et de collaborer scientifiquement à la mise en œuvre de ces opérations.

C'est le cas pour la fouille prescrite par l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne - Rhône-Alpes, Service régional de l'Archéologie) en lien avec l'opération prévue rue des Tuileries à Lyon 9^{ème}, pour laquelle l'INRAP a été désigné mandataire pour répondre à la prescription émise par l'Etat (arrêté de prescription n° 2021-1369 du 10 décembre 2021) concernant le projet d'aménagement.

Il convient au titre de cette opération conjointe avec l'INRAP de formaliser une convention de groupement.

La recette découlant de l'intervention du SAVL représente un montant de 106 967,50 € HT au titre de la tranche ferme prévue pour cette opération (pour un montant total de recette pour le groupement de 252 944,93 €HT).

Dans le cas de tranches conditionnelles, la recette découlant de l'intervention du SAVL représenterait un montant supplémentaire de 72 478,50 €HT (pour un montant total de recettes pour le groupement de 128 446,21 €HT).

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de groupement relative à l'intervention de la Ville de Lyon – Service archéologique avec l'INRAP dans le cadre de la réalisation de la fouille archéologique 6 rue des Tuileries, à Lyon 9^{ème}, est approuvée.
- 2- M le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette opération de fouille.
- 3- La recette résultant de cette opération sera imputée sur le budget du service archéologique dans opérations archéologiques, sur le programme FPREVSA, LC 99474.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET